

trop exigeants et nous espérons qu'en temps et lieu, on s'occupera sérieusement des grands intérêts de l'industrie agricole et que l'on travaillera à son amélioration avec le même soin que l'on accorde au commerce et à la navigation.

Parmi les importants sujets soumis à la considération de la Législature, nous devons signaler le projet de construction de quelques nouveaux canaux, considérés comme absolument nécessaires aux besoins croissants de notre commerce, tels que le canal de la Baie-Verte, de la Rive sud du Saint-Laurent aux Cascades et des Rapides Culbute sur l'Ottawa; puis l'introduction d'une résolution demandant l'entrée en franchise des matières brutes employées dans nos manufactures. Cette dernière mesure est considérée par tous les hommes compétents, comme un des moyens les plus propres à assurer les succès des manufactures.

Il a été présenté un bill pourvoyant à la protection des voyageurs sur les navires et vapeurs transatlantiques. Ce bill a été soumis à la Chambre afin de prévenir autant que possible le retour des naufrages désastreux dont nos côtes ont été les témoins pendant ces dernières années. Tout le monde est convaincu de la nécessité d'une législation efficace à cet égard; aussi le bill rencontre-t-il dans son ensemble l'approbation de tous les membres, tant oppositionnistes que ministériels.

En outre, près de deux cents pétitions, venues de toutes les parties de la Puissance, et demandant la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes, ont été mises devant la Chambre qui les prendra, nous n'en doutons pas, en sérieuse considération.

Dans une des dernières séances parlementaires, Sir John Mac Donald a présenté un bill relatif aux élections. Nous en donnerons prochainement une analyse.

Entretien des prairies et pâturages

Vous prenez toujours dans votre pré comme dans une armoire, dit *Gobin*, mais sans jamais y rien remettre; est-il surprenant qu'il se vide? Vous ne l'entretenez pas en détruisant les mauvaises herbes qui pullulent plus vite que les bonnes. Si les plantes naturelles du sol reparaissent, il faut enrichir le sol pour le rendre capable d'en porter de meilleures. En un mot, il faut le fumer, dit *M. de Gasparin*: Quand vous l'aurez enrichi, c'est lui qui vous enrichira.

Il ne faut pas perdre de vue qu'une prairie n'arrive qu'après plusieurs années à un bon état d'entretien et de production, et qu'elle ne rend qu'autant qu'on lui donne. Comme elle est la base de toute exploitation agricole, il ne faut rien négliger pour son établissement, son entretien et son amélioration. De là dépendent les succès auxquels tout cultivateur aspire.

Les composts pour amender les prairies et pâturages se font à toutes les époques de l'année, à l'ombre avec des lits successifs de paille, herbes sèches, feuilles, roseaux, marne fine, plâtre, fumier, terre de fossés et de mares, gazons, boues, tourbe, tannée, cendres surtout, mares de pommes et de graines oléagineuses et avec divers aliments minéraux, sarclages de toute espèce de débris végétaux et animaux, fréquemment arrosés d'eau de cour, de cuisine, lessive, purin, et au moyen de trous perpendiculaires. Il n'est pas indispensable que toutes les matières indiquées ci-dessus entrent dans les composts, mais il est important d'utiliser tous les débris quelconques susceptibles de décomposition. Quand la fermentation est trop forte, on l'arrête par de nouveaux arrosages. Pour faciliter la décomposition des composts, on les remue après le 2^e et le 3^e mois, puis on les recouvre de

terre.—Si on y met de la chaux vive sans eau et sans qu'elle soit en contact immédiat avec le fumier, ou si on arrose avec de l'eau de chaux, leur action est puissante sur les pâturages.

Les plus fortes proportions qu'on trouve dans l'analyse des arbres de prairies sont en silice, potasse et chaux; on doit, en conséquence, par les engrais et amendements, chercher à restituer au sol les éléments qu'il perd. Les composts formés de boues de rues, cendres de bois et chaux doivent donc être un amendement convenable.

Il est fort utile de ramasser les feuilles de peuplier qui jonchent l'herbe des prairies pour en faire des composts. On n'a pas assez remarqué peut-être que l'herbe des prés naturels est toujours claire et chétive sous les peupliers. C'est moins l'ombre et les racines que les feuilles qui produisent cet état, à cause de leur acidité.

Pour conserver les principes ammoniacaux du fumier, il est essentiel de n'introduire la chaux que lorsque sa décomposition est achevée, en le remuant et pendant le temps nécessaire pour que les blocs de chaux puissent facilement se réduire en poudre. Quinze jours avant l'épandage des composts suffisent.

Il serait peut-être préférable de remplacer la chaux, qui a pour effet de chasser l'ammoniaque des engrais animaux, par de la marne bien fine et par tout autre calcaire en poudre ou mieux de faire deux tombes composées: l'une de terre, végétaux, débris, fumier, etc., l'autre de 4/5^e de terres et 1/5^e de chaux. Cette dernière ne serait répandue qu'après la première. En agissant ainsi on serait certain de ne perdre aucun des principes fertilisants du fumier.

Nouveau fromage économique

La *Revue d'Economie Rurale* informe qu'un agronome italien vient de faire une découverte dont nos fermières pourront faire l'essai sans grande dépense. Il s'agit d'un fromage économique qui se recommande, d'après son inventeur, par son bon marché et ses qualités nutritives. Voici en quoi consiste le procédé: On fait cuire une certaine quantité de patates que l'on réduit ensuite en pâte; puis on ajoute une chopine de lait par chaque fraction de 5¹/₂ livres de patates; on sale convenablement et on mélange intimement. Après quatre ou cinq jours de repos, on malaxe de nouveau cette pâte. Au bout de quinze jours, on a un fromage très bon à manger, qui se conserve frais en le tenant dans un lieu bien aéré: très-bon, n'est peut-être pas le mot.

Délibérations du Conseil d'agriculture de la Province de Québec

Montréal, 3 mars 1873.

Présents: L'Hon. J. O. Beaubien, MM. L. Beaubien, Benoit, Browning, Blackwood, Faribault, Gaudet, Lévesque, Marsan, Massue, Sommerville et Tassé.

Les procès-verbaux de la dernière assemblée sont lus et approuvés. Le Secrétaire fait la lecture d'une lettre de M. Joly, expliquant qu'il ne pourra pas se rendre à cette assemblée avant le quatre courant.

Lecture d'une résolution des directeurs provisoires de l'École d'Agriculture de Compton, annonçant au Conseil qu'ils ne peuvent accepter les conditions offertes dans la résolution du Conseil en date du 14 novembre 1872.

Résolu: Que l'Hon. Commissaire de l'Agriculture et M. le président du Conseil soient priés de faire et de présenter au Parlement fédéral, une pétition conformément à la motion du Révd. Messire Tassé, adoptée à la séance du Conseil, en date du 14 novembre 1872.